



14 juin 2023

Journée de grève féministe pour faire appliquer les droits existants et en revendiquer de nouveaux

ÉCONOMIE DOMESTIQUE SOLIDAIRE ET EN GRÈVE



Revendications

- un salaire juste **et** déclaré pour de meilleures rentes AVS
- un salaire spécifique pour les soins à la personne (enfants/personnes âgées)
- un travail = un permis
- la baisse généralisée du temps de travail sans baisse de salaire
- l'application de la loi sur le travail
- des contrôles des conditions de travail sans risque pour les employées

Programme

11h Employées de maison en danger : Stop à la précarité - pour un salaire juste et déclaré. (Place Bel-Air - arrêt tram 18)

17h Manifestation - Plaine de Plainpalais - Rejoignez le tronçon SIT !

Rejoignez les actions qui auront lieu pendant la journée du 14 juin 2023, retrouvez toutes les infos sur le site du SIT : www.sit-syndicat.ch



EMPLOYÉES DE MAISON EN DANGER

Stop à la précarité - Pour un salaire juste et déclaré

Elles sont près de 8 000 à travailler à Genève comme nounou, femme de ménage, garde malade. Par leur travail, elles contribuent largement à l'essor économique genevois et offrent une meilleure qualité de vie aux familles qui les emploient. Elles sont femmes, migrantes, très souvent sans statut légal. Arrivées à l'âge de la retraite, après de nombreuses années dédiées au bien être des familles genevoises, faute d'avoir cotisé aux assurances sociales, elles n'ont pas de rente. Elles doivent soit vivre de l'aide sociale soit retourner dans un pays qu'elles ne connaissent plus.

Des journées de travail interminables

Quand elles ne passent pas leurs journées isolées, le dos courbé, une éponge ou un chiffon à la main courant de pièce en pièce dans les grandes maisons de Cologny, Vandœuvres, Hermance, Champel, Bernex, Veyrier, Vernier etc., elles traversent la ville en transports publics pour rejoindre les communes riches, la riviéra vaudoise ou encore des stations de ski chic comme Gstaad.

Quand elles ne s'occupent pas d'un, deux ou trois enfants, elles veillent sur une ou deux personnes âgées malades ou atteintes de démence. Les journées et les nuits sont longues, sans répit et dépassent souvent les 12 heures d'affilée.

Des employeurs fortunés qui ne déclarent pas leurs employées

Les employeurs travaillent pour une bonne partie dans le tertiaire privé en tant que banquier-ère-s, avocat-e-s, directeurs-trices, médecins... Sous prétexte d'employer une personne sans papier, ils se dérobent à leurs obligations et ne font pas les démarches pour déclarer les salaires aux assurances sociales livrant ainsi leurs employées de maison à la plus grande précarité en cas d'accident et une fois l'heure de la retraite arrivée.

Des contrôles sans risque pour les employées

Le contrat-type cantonal genevois (CTT EDom) prévoit un salaire minimum impératif de CHF 24.- brut de l'heure, une majoration de 125% pour les veilles de nuit, 45 heures de travail par semaine et un jour et demi de congé. Charge à l'employeur de verser les cotisations sociales part employeur/part employé. Les campagnes d'information ne suffisent pas, les autorités doivent effectuer des contrôles sans risque pour les employées et sanctionner les employeurs récalcitrants qui profitent de la force de travail des plus précaires.

Le SIT agit pour améliorer les conditions de travail des employées de maison. Pour faire respecter vos droits et lutter avec vos collègues, devenez membre du SIT.